



5Y+5Y

Doublez votre tranquillité d'esprit

5 ans de garantie constructeur supplémentaires sur votre onduleur résidentiel* – gratuitement.

En optant pour un onduleur SMA, vous avez sciemment fait le choix de la qualité et de la durabilité. Même si un problème inattendu survient sur votre appareil, vous pouvez garder l'esprit serein. Pourquoi ? Parce que nous doublons votre tranquillité d'esprit. Découvrez comment.

SMA-Benelux.com



Prolongation de la garantie constructeur de 5 ans sur simple enregistrement

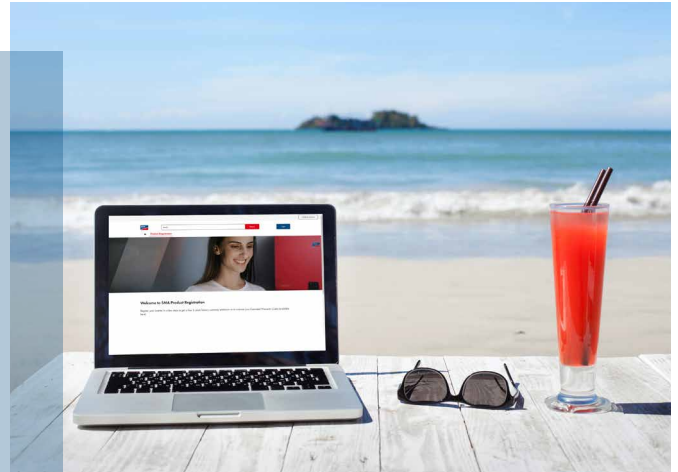
Les onduleurs résidentiels mis en service en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg à compter du 1er avril 2021 bénéficient de 5 ans + 5 ans de garantie constructeur*. Vous avez bien lu : nous vous offrons gratuitement cinq ans de garantie constructeur supplémentaires. SMA est en permanence à vos côtés pour vous offrir un service de qualité supérieure et une énergie durable.

Vous n'avez qu'une chose à faire : enregistrer votre appareil dans un délai de 12 mois après sa mise en service, et nous nous occuperons du reste !

/ Accédez à la sérénité totale en quelques clics !

Le portail d'enregistrement sera disponible très prochainement.

En attendant, scannez le QR code ci-dessous ou rendez-vous sur **www.SMA-Benelux.com/fr/extra-5y-garantie**, et renseignez votre adresse e-mail pour être informé(e) lorsque le moment sera venu d'enregistrer votre appareil !



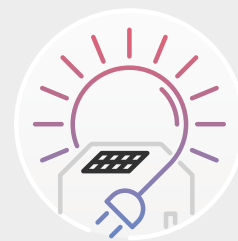
L'enregistrement s'accompagne d'autres avantages...



Définissez la date de démarrage de la garantie constructeur de votre appareil à la date de sa mise en service.



Accédez à tout moment aux informations relatives à la garantie de votre onduleur via le portail.



Tirez le meilleur parti de votre système en accédant rapidement à de précieuses informations complémentaires.